

PIECES DEMANDEES POUR ELABORER UNE CARTE GRISE

- La demande d'immatriculation ;
- Le certificat de cession original ;
- Une copie du contrôle technique de moins de 6 mois ;
- La carte grise originale ;
- La copie de votre pièce d'identité en cours de validité (Passeport ou Carte Nationale d'Identité) ;
Si votre pièce d'identité n'est plus valide, joindre également le permis de conduire
- La copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, facture de téléphone, avis d'imposition) ;
Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, joindre également :
 - Une copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ;
 - Une attestation sur l'honneur de la personne spécifiant qu'elle vous héberge.
- Une enveloppe timbrée à 0,60 € libellée à votre adresse.

En cas de perte :

- déclaration de perte (en mairie).

PENSEZ A PRENDRE VOTRE CHEQUIER !

**PREFECTURE DE LA DROME
Service Carte Grise
3 Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9**

Téléphone : 04.75.79.28.38 (lundi au vendredi de 14H à 16h ; fermé le mercredi).

Accueil du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8 heures 30 à 14 heures 30 sans interruption

Fermé au public le mercredi toute la journée